



HONORAIRES TRANSACTION

(Applicables au 06/02/25 – TVA en vigueur 20%)

L'Agence Jeko Immobilier ne doit ni recevoir, ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

1 - Mandat de Vente (honoraires **MAXIMUM** TTC à la charge du vendeur) :

	Mandat Exclusif	Mandat Simple
Maison, appartement	Forfait minimal de 5 000 € De 0 à 100 000€ : 7 % de 100 001 à 200 000€ : 6 % de 200 001 à 400 000€ : 5 % + de 400 000 € : 4 %	Forfait minimal de 5 000 € De 0 à 100 000€ : 8 % de 100 001 à 200 000€ : 7 % de 200 001 à 400 000€ : 6 % + de 400 000 € : 5 %
Immeuble, Terrain, Local commercial	Forfait minimal de 5 000 € 8 % TTC	Forfait minimal de 5 000 € 9 %
Parking, garage, cave	3 000 €	4 000 €

2 - Mandat de Recherche (honoraires à la charge de l'acquéreur) : **5% TTC**

3 - Avis de valeur : **150 € TTC**

JEKO IMMOBILIER - Nîmes (30)
SASU Jeko Immobilier au capital de 1 000€
N° SIRET : 953 783 131 00014
Carte professionnelle : CPI 3002 2023 000 000 030
contact@jekoimmobilier.com